



Mahjoub El Haiba
délégué interministériel
aux droits de
l'Homme

Un atelier pour le droit d'accès des migrants en situation irrégulière aux soins

Santé pour tous ?

DNCR à Rabat
Ahmad Salaheddine

En vertu du principe qui veut que les migrants aient les mêmes droits d'accès aux soins que les nationaux, le ministère de la santé a initié plusieurs actions dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des migrants atteints de maladie et «particulièrement de MST», a déclaré Lhoussaine Louardi.

Une commission de la délégation interministérielle aux droits de l'Homme est en train de travailler à l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel dédié aux migrants qui soit conforme aux conventions internationales souscrites et à nos valeurs d'accueil et de solidarité, a annoncé Mahjoub El Haiba hier à Rabat.

Le délégué interministériel qui assistait au lancement par le ministre de la santé d'un atelier de réflexion «sur la promotion de la santé des populations migrantes en situation administrative irrégulière au Maroc», a précisé que ce dispositif qui concerne aussi bien les demandeurs d'asile que les réfugiés, les migrants et les victimes de la traite sera fin prêt dans les prochaines semaines. Le séminaire auquel participent des ONG se tient à la suite des orientations royales sur la migration et rentre dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre le sida 2012-2016.

Dans un exorde prononcé en début de cérémonie de lancement, Lhoussaine Louardi a précisé que l'atelier a pour but d'émettre des recommandations qui serviront «à renforcer les efforts du Maroc pour prévenir de nouvelles infections par le VIH dans les rangs des populations vulnérables et notamment les personnes migrantes en situation administrative irrégulière».

Il a ajouté qu'il prélude à une politique publique de prise en charge des patients plus adéquate à la nouvelle réalité d'un Maroc devenu terre d'établissement de la migration et non plus simplement lieu de transit.

En vertu du principe qui veut que les migrants aient les mêmes droits d'accès aux soins que les nationaux, a-t-il ajouté, le ministère de la santé a initié plusieurs actions dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des migrants atteints de maladie et «particulièrement de MST». C'est ainsi, a-t-il déclaré, que 10.500

actes de dépistage de paludisme, de tuberculose et d'infections sexuellement transmises (IST) ont été réalisés au bénéfice des migrants subsahariens en 2012.

Les orientations royales prises à la suite du rapport du CNDH sur les conditions d'accueil et de séjour des migrants subsahariens nous imposent de poursuivre dans cette voie en même temps que d'accorder le plus grand intérêt à la sensibilisation, à la prévention ainsi qu'à la formation des personnels de santé, a-t-il affirmé. Ce qui, selon le ministre, assigne à l'atelier l'élaboration «d'actions synergiques offrant plus de prises sur les besoins dans un souci d'humanisme conforme à nos valeurs». C'est cette même approche humanitaire qui a été au centre de l'intervention du délégué interministériel aux droits de l'Homme. Mahjoub El Haiba qui a rappelé que l'accès à la santé fait partie des droits humains, a estimé que toute poli-

tique publique dans ce domaine doit être basée sur des données fiables, tendre à l'optimisation de la protection des migrants et inscrire l'intégration des migrants dans toutes les stratégies sociales. Elle doit également favoriser le développement et le partenariat international pour accompagner cette intégration, prendre en compte le droit au retour librement exercé, élaborer des enquêtes et des études sur le terrain et mettre en place un dispositif juridique et institutionnel régissant l'ensemble des actions entreprises dans ce cadre. Se félicitant de l'organisation de l'atelier, le représentant de l'OMS au Maroc a également fait l'éloge des avancées réalisées par le Royaume dans le domaine des droits humains et de son engagement à respecter la dignité du migrant. Il s'est prononcé pour le renforcement du partenariat avec le Maroc. L'atelier a été organisé avec le concours de l'agence de coopération suisse et d'Onusida.